

Article 1 : Déroulement des interclubs

Les interclubs se dérouleront en deux phases :

- Trois rencontres par équipes, les week-ends du 22-23 septembre, 24-25 novembre, 9-10 décembre 2018 sur les installations de la Ligue Calédonienne de Tennis les
- Un master, le week-end du 9-10 mars 2019, sur les installations de la Ligue Calédonienne de Tennis.

Le repas du samedi midi sera offert aux participants

Les balles seront fournies par la Ligue de Tennis.

Article 2 : Epreuves

Les interclubs se dérouleront sous forme de poules, avec 16 équipes maximum par rencontre.

Tous les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 6 jeux, sans avantage, avec un super tie-break au 3^{ème} set.

Les clubs peuvent présenter plusieurs équipes. En cas d'inscriptions nombreuses, priorité sera donnée à la première équipe de chaque club.

Article 3 : Composition des équipes

Les équipes compteront un minimum de joueurs lors de leur inscription : au moins une, et au maximum 2 filles ; au moins deux et au maximum 3 garçons.

La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses de catégorie d'âge : 10, 11, et 12 ans pour l'année sportive 2019.

Article 5 : Organisation de la rencontre

La composition de l'équipe sera connue du juge-arbitre un quart d'heure avant le début des rencontres. Tous les joueurs inscrits sur la feuille de rencontre de la journée devront être présents à ce moment-là.

Le jour des rencontres les joueurs devront présenter, leur licence 2018 ou 2019 en compétition, pour la 1^{ère} rencontre et leur licence 2019 pour les autres rencontres.

Les rencontres seront composées de :

- Un simple filles
- Deux simples garçons
- Un double mixte

-

Article 6 : Ordre des parties

La rencontre débutera par le simple filles et un simple garçons. Suivront le deuxième simple garçon et le double mixte.

Article 7 : Attribution des points

Un match gagné, en simple, permettra de remporter un point.

Un match gagné, en double mixte, permettra de remporter deux points.

En cas d'égalité entre deux équipes, 1 point supplémentaire sera accordé à l'équipe ayant présenté deux filles. En cas de nouvelle égalité, le set average, puis, le jeu average sera pris en compte pour désigner le vainqueur.

Article 8 : Qualification pour le master

Le master réunira les équipes victorieuses des 3 premières rencontres.

Article 9 : Droit d'engagement

Les droits d'engagement pour chaque équipe sont de 5 000 F.CFP et sont à régler par chèque à l'ordre de la ligue avant la date limite d'inscription fixée.